

SOMMAIRE

Le Mot du Maire

Pages 1 à 6

La mairie et ses services

- Les employés communaux
- Fermetures de la mairie
- Pour contacter les services de la mairie
- Les tarifications
- Machine à pain
- Budget 2022
- Fleurissement du bourg

Pages 7 à 9

Consignes et démarches

- Décharges sauvages
- Brûlage déchets verts
- L'élagage des arbres
- Déclarations de travaux
- Recensement national

Pages 10 à 15

La vie de la commune

- Cérémonies Sportifs de haut niveau
- Fête de la paille
- Wiesviller

Pages 16 à 20

Santé et sécurité

- Bilan 2021
- Gendarmerie
- Violences conjugales
- Moustique tigre

Pages 21 à 23

Plantation d'arbres

Pages 24 à 25

Aides à la rénovation

Page 26

Infos diverses

- Élections législatives
- Dons du sang

LE PETIT LAVOIR



LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Nous voilà aux portes de l'été, et déjà quelques aléas climatiques ont impacté notre commune.

Je remercie toutes les personnes de la commune et hors commune qui ont agi aussitôt pour nous aider à dégager les routes afin de faciliter la circulation de tout le monde.

Malheureusement quelques dégâts sont à déplorer... En effet un peuplier centenaire est tombé et des dégâts des eaux sont à constater dans l'église.

J'ai une profonde pensée pour nos agriculteurs qui ont eu de grosses pertes sur leurs récoltes réduisant à néant le travail d'une année.

Je remercie toute l'équipe de la commission communication pour son implication dans l'élaboration de ce bulletin qui se veut plus proche des Saint-Bonnetois.

Vous pourrez apprécier, au travers de votre lecture, l'avancée des travaux que nous avons engagés.

Je remercie tous les adjoints, les conseillers municipaux, ainsi que nos deux agents communaux pour leur implication dans le suivi de nos différents projets.

L'équipe municipale est à votre écoute et nous comptons sur votre bienveillance pour que notre commune reste conviviale et citoyenne.

Sandrine POURTAU





STÉPHANIE ET BENOÎT, LES EMPLOYÉS COMMUNAUX



Titulaire d'un BEP comptabilité, d'un Bac Secrétariat et d'un BTS assistante de direction, **Stéphanie NADEAU** a pourtant choisi de se reconvertir dans la coiffure après ses études générales.

Elle a alors décroché un CAP et un BP qui lui ont permis de travailler 15 ans en auto-entrepreneur dans la coiffure à domicile.

La crise sanitaire et les difficultés professionnelles qui en ont découlé l'ont convaincue de la nécessité de retourner aux sources dans des missions administratives lui garantissant une stabilité au travail tout en restant au service des personnes. Elle a alors postulé pour remplacer Mélanie sur la commune de Saint-Bonnet et celle de Brie-sous-Barbezieux et a fait l'unanimité des deux maires !

Elle suit actuellement un cursus de formation interne pour compléter ses connaissances et maîtriser encore d'avantage le métier de secrétaire de mairie.



Benoît LHÉRIDEAU est employé par la commune depuis 16 ans. Il taille, plante, tond, répare, dessine des jeux au sol de la cour de l'école, entretient la chaufferie...

Titulaire d'un BTS « Gestion des espaces naturels », sa candidature avait, à l'époque, été retenue conjointement par les maires de Saint-Bonnet et de Ladiville où il travaille le reste du temps. Mais Benoît est également polyvalent dans différents corps de métier, qualité indispensable pour un agent technique qui évolue souvent seul sur les petites communes telles que la nôtre.

FERMETURES DE LA MAIRIE

En raison de jours de formation et de congés, **la mairie sera fermée** les jours suivants :

- le 12 juillet
- du 1^{er} au 12 août
- les 1^{er}, 13 et 20 septembre
- les 6 et 13 octobre
- les 8 et 29 novembre
- le 8 décembre

Congés d'automne et d'hiver non définis

POUR CONTACTER LES SERVICES DE LA MAIRIE

Attention, changement d'adresse mail ! Vous devez désormais saisir : mairie@saint-bonnet-16.fr. Le numéro de téléphone reste inchangé.

En cas d'URGENCE, le téléphone d'astreinte est assuré par le maire ou l'un de ses adjoints :

06 35 96 81 88



LES TARIFICATIONS

▪ Les salles communales

Les salles communales ont subi différentes dégradations dont une importante à la salle des fêtes nécessitant une réparation conséquente qui n'a pas pu être couverte en intégralité par la caution.

Des renseignements ont été pris dans les communes avoisinantes pour connaître les prix appliqués. Force est de constater que nos tarifs, et notamment nos cautions, n'étaient pas suffisamment dissuasives pour faire réfléchir à deux fois les personnes indélicates...

Le Conseil municipal avait donc, dans un premier temps, choisi de modifier le montant des cautions. De nouvelles malveillances ayant eu lieu après la réservation de la salle polyvalente, les tarifs de cette dernière ont également été modifiés. **Pour rappel, les cautions ne sont retenues qu'au prorata du montant des dégradations occasionnées.**

Les tarifs des deux salles sont aujourd'hui les suivants :

Location salle des fêtes	Tarif été	Tarif hiver (à partir de la mise en route de la chaudière)
1- Habitants de la commune	→ 70.00 €	→ 85.00 €
2- Habitants hors commune	→ 135.00 €	→ 162.00 €
3- Associations communales	→ Gratuit	→ Gratuit
4- Associations hors communes à but lucratif	→ 135.00 €	→ 162.00 €
5- Associations hors commune Loi 1901	→ 70.00 €	→ 85.00 €
6- Entreprises	→ 135 € / jour	→ 162 € / jour
7- Location de couverts	→ 0.30 € / couvert	→ 0.30 € / couvert
Location salle polyvalente	Tarif été	Tarif hiver (à partir de la mise en route de la chaudière)
1- Réunions entreprises ou organismes	→ 35.00 €	→ 35.00 €
2- Habitants DE LA COMMUNE pour repas froids ou réunions de famille en petit nombre LE MIDI UNIQUEMENT	→ 50.00 €	→ 60.00 €
3- Associations communales	→ Gratuit	→ Gratuit
4- Habitants HORS COMMUNE pour repas froids ou réunions de famille en petit nombre LE MIDI UNIQUEMENT	→ 80.00 €	→ 100.00 €

Toute réservation des salles s'accompagne d'une **attestation d'assurance de responsabilité civile** et d'un **chèque de caution de 300 €** pour le ménage, et de **1 500 €** pour les dégâts éventuels.

Pour tout renseignement, et pour les demandes de location prolongée, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie :

05 45 78 22 17 // mairie@saint-bonnet-16.fr



▪ Le cimetière

Une refonte des tarifs du cimetière s'est avérée nécessaire pour une meilleure gestion.

Le Conseil municipal a donc voté les tarifs suivants :

Concession simple	Concession double	Case du colombarium
1.50 m x 3 m Perpétuelle	2.50 m x 3 m Perpétuelle	Jusqu'à 3 personnes exhumées 30 ans
45 € TTC	75 € TTC	75 € TTC

Les frais d'entretien des concessions restent à la charge des propriétaires.

PROJET D'INSTALLATION D'UNE MACHINE A PAIN SUR LA COMMUNE

Le dernier boulanger a fermé ses portes il y a quelques années supprimant ainsi le dernier commerce existant sur la commune.

Les élus mûrissaient le projet d'installation d'un distributeur automatique de pains depuis déjà quelques temps et ont choisi de confier cette mission à **Chloé Salem**, étudiante en BTS en stage à la mairie pendant plusieurs semaines sur les deux années de son cursus.

L'étude de faisabilité est en cours, sachant que l'objectif reste l'installation d'un équipement à moindre coût pour la commune. Chloé a, dans un premier temps, adressé plus de **150 questionnaires dans les foyers, dont 58 lui sont revenus complétés**. Comme vous pouvez le constater, vous êtes majoritairement favorable au projet ! Merci pour votre participation !



Chloé a pris l'attache des communes avoisinantes qui ont déjà installé ces équipements, collecte des devis et recherche les financements nécessaires.

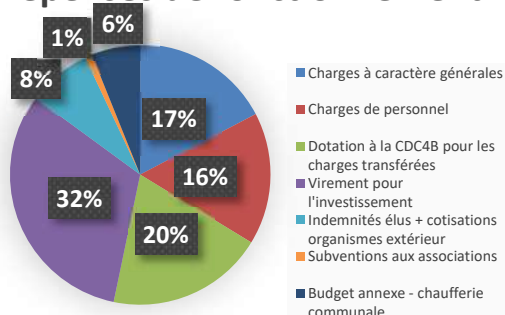
Mais nous rencontrons des difficultés à trouver un boulanger acceptant de se lancer avec nous dans ce projet ... L'affaire suit donc son cours mais sans pouvoir vous promettre aujourd'hui son aboutissement. Mais nous gardons espoir !



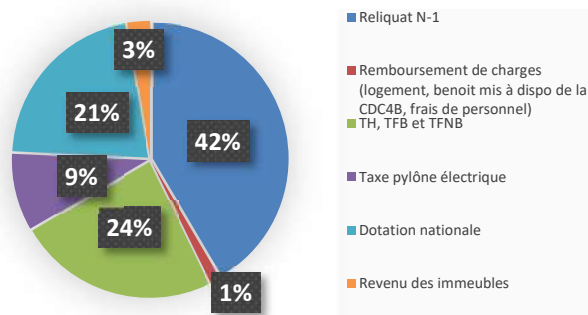
LE BUDGET 2022

Les élus ont voté en avril le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2022 :

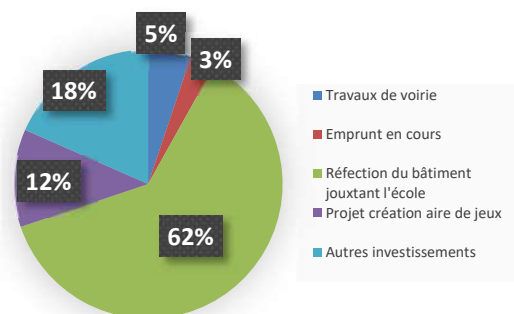
Dépenses de fonctionnement



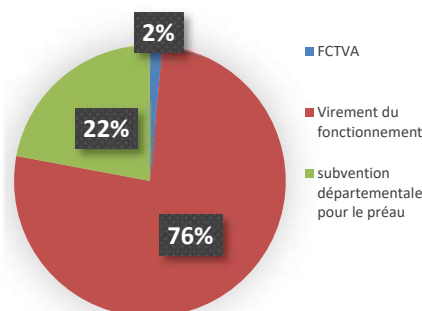
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Maintien des taxes. Les impôts locaux sont utilisés pour développer les équipements et financer les services publics. Sur les petites communes telles que la nôtre, cela concernera principalement l'entretien de la voirie, les aménagements de bourg, ou autres petits programmes de travaux.

La commune n'a pas augmenté ses taux depuis plusieurs années alors même qu'ils font partie des plus faibles du territoire de la communauté de communes. La suppression de la taxe d'habitation, compensée **en partie** par l'Etat, et la baisse des autres dotations qui permettent à la commune de fonctionner (notamment la dotation globale de fonctionnement), amenuisent les recettes de la commune d'année en année.

Ce manque à gagner freine largement les capacités d'investissement indispensables à l'entretien classique de la commune mais également aux travaux qui pourraient être menés pour améliorer encore d'avantage votre bien-vivre à Saint-Bonnet par des aménagements plus visuels et attractifs.

Malgré ce contexte contraint, et considérant la conjoncture actuelle dégradée qui touche tout un chacun, les conseillers municipaux ont choisi, pour cette année encore, de ne pas bouger les taux des impôts locaux qui s'établissent ainsi pour l'année 2022 :

- Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères : 13,49 %
- Taxe sur le foncier bâti : 34,27 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,01 %



ZOOM SUR LE FLEURISSEMENT DU BOURG

Les plantations déjà réalisées se développent et habillent harmonieusement les pieds des arbres du **parking de la salle des fêtes** ou bien encore le muret **place du Souvenir**.

La fétuque semée dans le **cimetière** a laissé place à un joli tapis vert qui méritera de nouvelles graines à l'automne pour l'épaissir encore d'avantage. Les entre-tombes et le carré militaire se garnissent petit à petit de fleurs colorées.





Le fleurissement du bourg se poursuit avec l'achat de jardinières en pierre qui habillent désormais **le lavoir** et qui ont été garnies de géraniums, sauges ou bien encore de bégonias dragons.



L'entrée de **la mairie** s'est également égayée de fleurs pour mieux vous accueillir.



Toutes ces plantations ne sont pas le fruit du hasard mais ont été mûrement réfléchies par Benoît qui suit la ligne directrice que la commune s'est fixée depuis le dernier mandat : **protéger l'environnement et limiter l'utilisation des produits phytosanitaires en appliquant des techniques alternatives.**

C'est ainsi que **les plantes ont été choisies** en fonction de leur capacité à s'adapter aux conditions climatiques : sauges, gauras, campanules, géraniums rosanes, euphorbes, etc.,. Autant de vivaces qui nécessitent peu d'arrosage.

Un paillage est venu compléter certains aménagements pour conserver au maximum l'humidité et limiter le désherbage manuel, gagnant un temps précieux à notre agent technique qui ne travaille pas sur la commune tous les jours et a donc un temps limité pour assurer les tâches qui lui incombent.



CONSIGNES ET DÉMARCHES

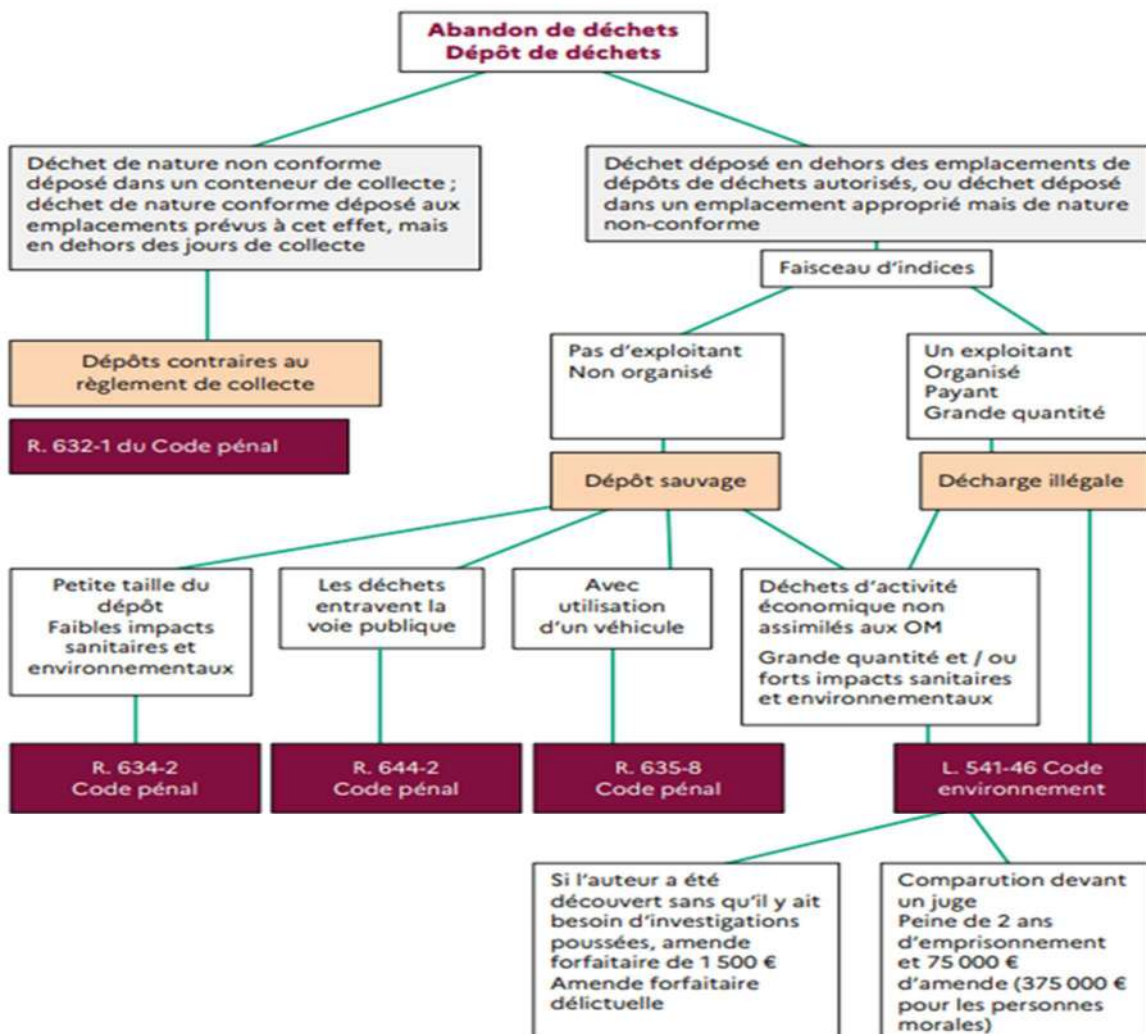
LES DÉCHARGES SAUVAGES

Jeter un déchet dans un lieu où il ne devrait pas être est considéré comme un **acte d'incivisme illégal**, et ce peu importe la nature ou le volume. Cet abandon de déchets sur terrain non autorisé dégrade le cadre de vie, provoque des nuisances olfactives et visuelles, pollue les sols, et peut détériorer les habitats naturels et engendrer un risque sanitaire ainsi qu'un risque d'incendie. **Dernièrement des gravats ont été déposés près de containers à ordures ménagères au lieu d'être amenés à la déchetterie. Ils viennent compléter les pneus, baux pleins, le four encastrable et le matelas ...**

Il en est de même pour le verre posé à côté de son container de collecte ou bien encore des vêtements déposés près de containers fermés au dépôt et qui doivent uniquement être déposés en déchetterie ou remis aux associations caritatives selon l'état.

La loi Agec ou loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 traite en son titre V (articles 93 à 106) la lutte contre les dépôts sauvages.

Le maire et ses adjoints ont le pouvoir de contraindre le contrevenant à faire disparaître le dépôt selon l'**article L.541-3 du code de l'environnement**. Les **articles, R.631-1, R.634-2, R.644-2 et R.635-8 du code pénal** ainsi que l'**article L.541-46 du code de l'environnement**, fixent quant à eux les contraventions et délits en matière de déchets.





LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS ... AUTORISÉ MAIS SOUS CONDITIONS.

Chaque année, vous êtes nombreux à réaliser des travaux d'espaces verts dans votre jardin, travaux qui génèrent des déchets verts dont vous souhaitez vous débarrasser. Il est néanmoins **interdit aux particuliers de brûler les déchets verts à l'air libre**, même dans un jardin privé, et ce **du 1^{er} janvier au 28 février et du 1^{er} juin au 30 septembre**. En dehors de ces périodes, un accord préalable de la mairie est obligatoire. Les déchets devront alors être brûlés à plus de 200 m de toute habitation ou 300 m des sites sensibles tels que l'école.

La déchetterie de Barbezieux vous accueille du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 pour déposer vos déchets.




L'ÉLAGAGE DES ARBRES ... SÉCURITÉ, CONNEXION ET RESPONSABILITÉ.

L'élagage des arbres jouxtant la voie publique ou ses installations relève de la responsabilité de leur propriétaire qui est **tenu d'en assurer l'entretien pour la garantie de la sécurité des personnes**. Mais l'élagage des arbres, c'est également la garantie d'une bonne connexion ...

En cas de manquement à cette obligation, le maire peut mettre en demeure le propriétaire du terrain d'effectuer les travaux sous un délai de 10 jours. En cas d'inexécution dans le délai mentionné, il sera procédé, conformément à l'article L.2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, à l'exécution forcée de cette tâche. Les frais afférents aux opérations seront à la charge du propriétaire. Au terme des délais de recours de deux mois, et à défaut d'exécution des mesures prescrites, le maire peut prononcer une amende **jusqu'à 500 €**.


Pour rester branché, élaguez



Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

Élaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.



Les bénéfices d'un élagage régulier	Le conseil
<ul style="list-style-type: none">Favoriser une bonne santé des arbres et préserver leurs qualités, leur esthétique et un confort de récolteLimiter le ramassage des feuillesPrévenir la chute des branches	<ul style="list-style-type: none">Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de solution dangereuse et/ou complexe

Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves, ...
Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir.



QUELLES DÉCLARATIONS POUR VOS TRAVAUX ?



RECENSEMENT NATIONAL

Les jeunes nés en 2006 doivent venir s'inscrire en mairie pour le recensement national **dans les 3 mois suivant leur 16^{ème} anniversaire.**





CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES



8 MAI
1945

Comme chaque année, la commune a commémoré l'armistice de la Seconde Guerre mondiale et a honoré ses disparus.

Tous les 8 mai et 11 novembre, les élus, militaires et anciens se réunissent pour déposer une gerbe au pied du monument aux morts.

Comme dans toutes les communes, **ces cérémonies sont publiques et vous êtes les bienvenus si vous souhaitez vous recueillir avec nous en mémoire de ceux qui ont combattu pour la liberté de la France.**

DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU SUR LA COMMUNE !



Lilou BEAUFORT, quant à elle, rejoint le pôle espoir Hand-ball féminin en sport études au collège Marguerite de Valois à Angoulême

Charlie MERLE intègre la sélection du SA XV (rugby) en sport études au Lycée Charles de Coulon à Angoulême

Félicitations à tous les deux !



LA FÊTE DE LA PAILLE, C'EST REPARTI !

La crise sanitaire l'avait mise en suspens ...
La voici de retour à notre plus grande joie et surtout à la plus grande joie du comité des fêtes !

La fête de la paille se tiendra cette année le **dimanche 24 juillet**.

Inscriptions au **06 24 85 30 44**

**Venez nombreux
et avec vos couverts!**



Départ de la randonnée à 8h00
(2 €)

Repas champêtre
(Adultes 20 €, - 12 ans 10 €, - 6 ans gratuit)

Apéritif

Melon

Salade composée

Jambon à la broche et haricots

Salade et fromage

Dessert

Café, cognac

WIESVILLER – SAINT-BONNET : UNE HISTOIRE COMMUNE

En septembre 1939, la mobilisation générale en France déclenche une massive opération d'évacuation obligatoire de populations civiles habitant dans la zone avant de la **Ligne Maginot***. En Moselle, les départs sont presque tous immédiats et simultanés.

Le 10 mai 1940, l'offensive allemande provoque une deuxième vague d'évacuations, derrière la Ligne Maginot cette fois. 300 000 Mosellans provenant de 300 communes, dont Wiesviller, ont ainsi quitté leur maison pour gagner en majorité des régions de repli dont le choix a été arrêté par le gouvernement quelques mois auparavant : la Charente et la Vienne, puis la Charente inférieure (maritime).

Ils sont conduits dans des localités d'hébergement définitif où les maires ont pour mission de trouver un toit pour chacun, et de fournir du ravitaillement à ces voyageurs fatigués, dépaysés, âgés ou très jeunes (les hommes dans la force de l'âge sont au front), et qui, pour certains, maîtrisent difficilement la langue française.

Le gouvernement et les communes se mobilisent : des allocations sont versées, du travail est proposé dans les fermes, les vignobles, les enfants sont accueillis dans les écoles, les employés communaux et les administrés volontaires sont mis à contribution, etc.

* Ligne Maginot : ligne de fortifications construite par la France le long de sa frontière avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie de 1928 à 1940.





Le Conseil municipal,

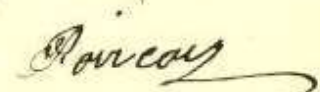
Tu le travail et la perte de temps qu'occasionne à M. Giraud pour le paiement des allocations aux évacués de Wisnes, au nombre d'environ 380.

Attendu qu'il est dans l'obligation de se rendre deux fois par mois à Barbery, chaque fois de plus de son domicile afin de se procurer les fonds nécessaires, de rechercher la monnaie chez les commerçants (plus de 100 000 francs par quinze jours), de se rendre à la mairie chaque fois de plus de son domicile, et de porter ensuite les états à la perception après vérification,

Propose qu'il soit accordé à M. Giraud un montant mensuel de 200 francs, avec rappel du 1^{er} Octobre 1919.

Tout est délibéré les jours, mois, et que Devant.



 Secrétaire,


 Poiroux

Séance du conseil municipal de Saint-Bonnet du 24 février 1940

1. à l'assistance médicale gratuite.

A. Une demande de M^{me} Foucaud née Boudereau, domiciliée à Trohard, pour son fils Jacques atteint de végétation.

B. Une demande de M^{me} Montigaud née, domiciliée chez Godin, en faveur de sa fille Georgette.

La Commission a émis un avis favorable.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Attendu que ces deux familles sont privées de ressources, les admettent ^{à l'assistance médicale gratuite} à l'assistance médicale gratuite.

Les Mosellans évacués ci-dessous désignés ont également demandé le bénéfice de l'assistance médicale gratuite, savoir:

1. M^{me} Scherer Marie résidant chez Mousson
2. M^{me} Schall née Marie au Pont des Murs
3. M^{me} Becker pour son fils Albert, évacuée à Barbery
4. M^{me} Singer Victor chez les Bonnet
5. M^{me} Thierling Catherine chez Kocher.

Toutes ces demandes reçoivent un avis favorable.

Séance du conseil municipal de Saint-Bonnet du 16 août 1940



Le Conseil municipal,
obtenu que le travail du garde-champêtre tambour-
afficheur a augmenté dans de fortes proportions depuis la
guerre par suite du service de ravitaillement et de l'adminis-
tration de nos réfugiés mosellans
Accorde à M. Dupuy Adrien, garde-champêtre tambour-
afficheur à Saint-Bonnet une gratification de 500^{fr} pour l'année 1940.
Insérât cette somme au chapitre additionnel de 1940.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Séance du conseil
municipal
de Saint-Bonnet
du 16 août 1940



Des familles ne sont pas revenues en Moselle par choix, d'autres parce qu'elles ont eu l'interdiction de revenir.

Paul et Joséphine SCHOENHENTZ sont repartis chez eux mais ont toujours gardé un souvenir ému de leur séjour en Charente et de la générosité de la famille qui les avait accueillis.

La preuve en est... En 1962 l'un de leurs fils est revenu à Saint-Bonnet pour s'imprégner de l'histoire familiale.

La famille Schoenhentz
(Joséphine, Rosa,
Jeanne, Irénée, ...)





Visite en Charente de Joseph Schoenhentz et de sa famille en 1962



Et c'est très récemment, en mai dernier, que leur petit-fils, de passage dans la région, s'est présenté à la mairie dans l'espoir de retrouver la ferme où avaient été hébergés ses grands-parents. La chance a voulu que, malgré l'heure tardive, il puisse croiser Madame le maire et sa deuxième adjointe pour l'aider à concrétiser son vœu le plus cher. Il a ainsi pu rencontrer la fille cadette de la **Famille RINEAU** qui les a accueillis à bras ouverts et conduits le lendemain à la ferme familiale, à la limite de la commune, à Bellefontaine (commune de Vignolles).

Un nouveau lien d'amitié s'est créé faisant perdurer l'histoire et rappelant combien la solidarité est importante et fait grandir tout un chacun.



Retrouvailles émouvantes en 2022



Mairie de St Bonnet

De: Jean Luc Schaub
Envoyé: vendredi 13 mai 2022 17:53
À: mairie.saint-bonnet@wanadoo.fr
Objet: Remerciements

Bonjour,

J'aimerais dire un grand merci à Mme la maire ainsi qu'à son adjointe Adeline pour leur accueil chaleureux hier soir malgré l'heure tardive à laquelle je me suis présenté à elles avec une doléance. En effet j'étais à la recherche d'une famille qui avait accueilli les miens en 1939 et dont je ne connaissais que le nom et malgré cela elles ont réussi à en retrouver la fille cadette qui habite dans la commune et Adeline nous a gentiment amené vers elle.

J'étais très ému de rencontrer cette dame qui se souvenait encore de mon oncle qui est venu les voir en Charente après la guerre. J'avais à cœur de voir l'endroit dans lequel une partie de ma famille a vécu durant la guerre après avoir été évacuée en septembre 1939 et grâce à votre gentillesse et votre aide cela m'a été possible; merci bien.

Je suis originaire du village de Wiesviller, jumelé avec St Bonnet, commune qui, en septembre 1939, a accueilli des réfugiés mosellans dont faisait partie mes grands parents maternels avec leurs 6 enfants dont 1 est né le 22 avril 1940 à Barbezieux et malheureusement décédé quelques jours après.

Le nom de mes grands parents était Schoenhentz Paul et Joséphine.

Merci beaucoup
Cordialement

Schaub Jean Luc

À cœur vaillant rien d'impossible =

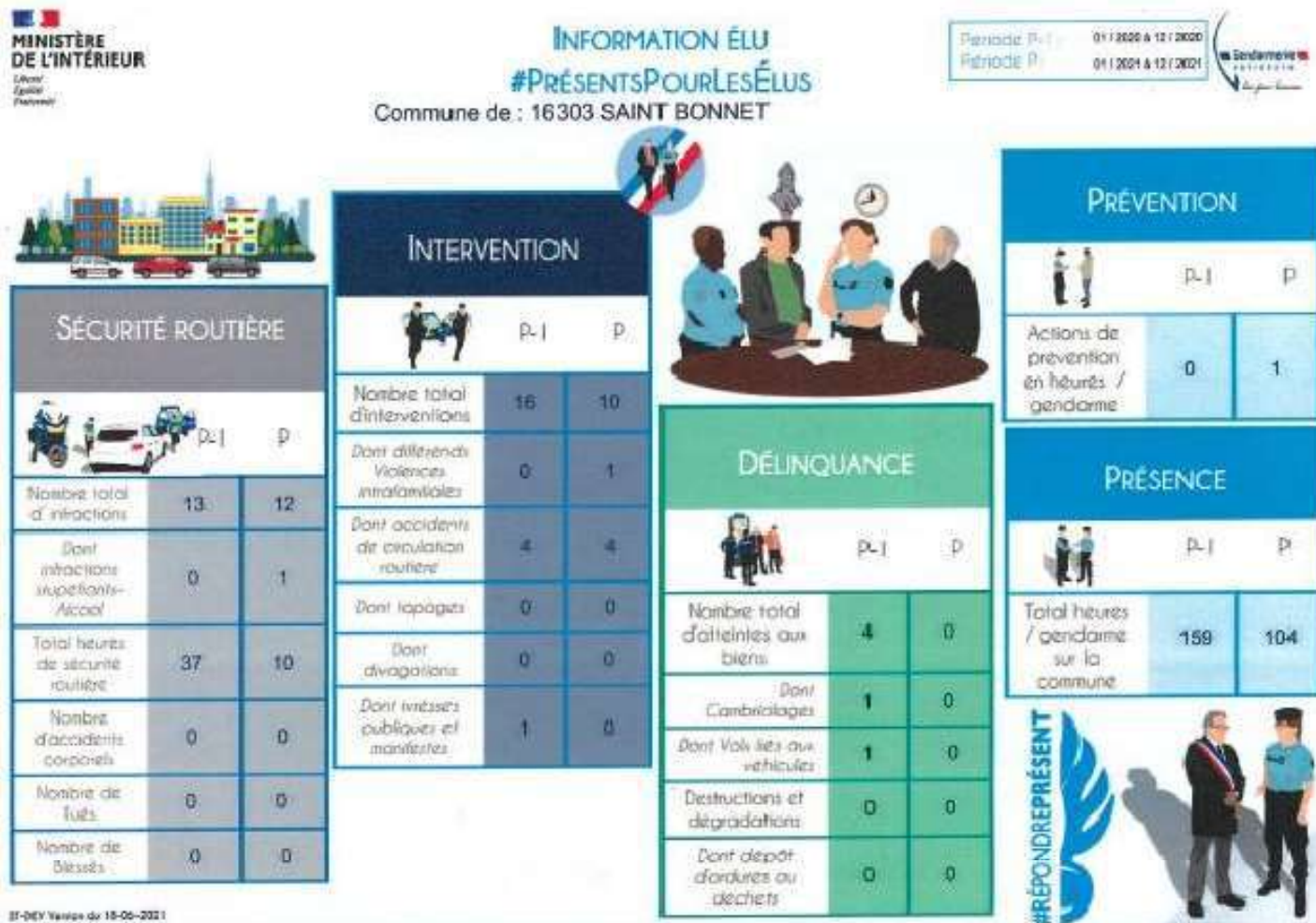


SANTÉ ET SÉCURITÉ

BILAN 2021 DES INCIDENCES ET INCIVILITÉS SUR LA COMMUNE

La gendarmerie a présenté le bilan des infractions et violences constatées sur la commune en 2021.

Le peu d'incivilités relevées traduit bien la tranquillité de la commune et son bon-vivre.



Cependant, les services de la gendarmerie alertent sur les **nombreux cambriolages en Sud-Charente** et sur la nécessité de les alerter à la moindre suspicion de **violence intra-familiale**, véritable fléau de société.

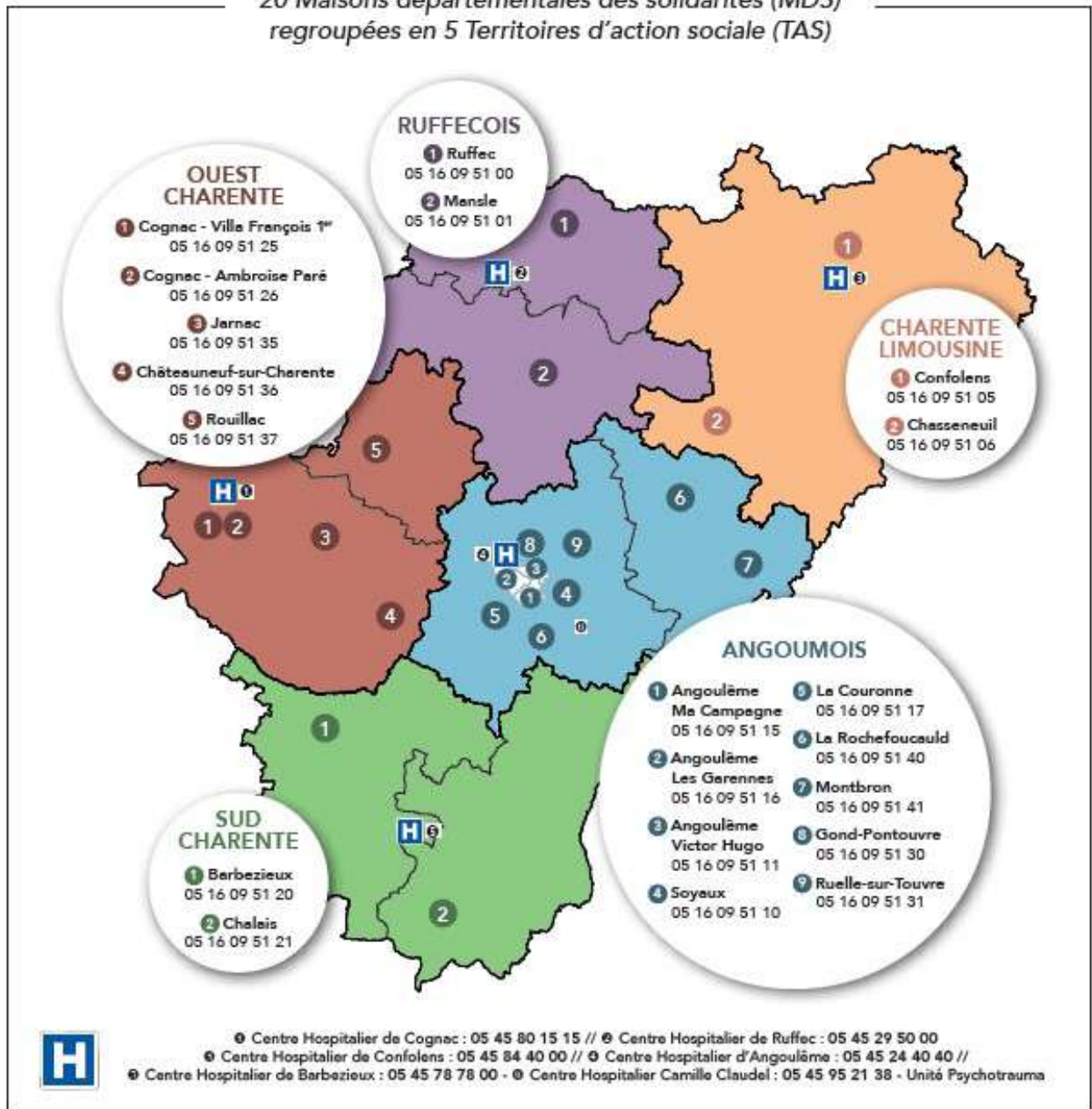


CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES EN CHARENTE

20 Maisons départementales des solidarités (MDS)
regroupées en 5 Territoires d'action sociale (TAS)






VICTIMES de violences conjugales
 N° DÉPARTEMENTAL GRATUIT
08 00 16 79 74
07 JOURS ET 24/24H
 ARRÊTONS LES VIOLENCES

ACCUEIL DE JOUR POUR LES VICTIMES :
05 45 38 51 33

PRÉVENTION EXCISION MARIAGES FORCÉS :

- Femmes-solidaires.org : 05 45 92 48 32

DROIT JUSTICE :

- Tribunal d'Angoulême : 05 45 37 11 00
- France Victimes : 05 45 37 11 11
francevictimes16@gmail.com
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles C.I.D.F.F. :
05 45 92 34 02
cidff.charente@cidff16.org
- Maison de Protection des Familles gendarmerie MPF16 : 05 45 37 08 63
- Unité Médico-Judiciaire de Proximité U.M.J.P. : 05 45 24 64 00



ACCÈS AUX DROITS

- CAF : www.caf.fr
Rubrique « rendez-vous »
Motif « séparation »



HÉBERGEMENT :

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale C.H.R.S PARENTHÈSE :
05 45 38 86 99 (gratuit)
- Centre « Suzanne Noël » à Cognac :
07 82 22 93 54
- A.R.S.L. Antenne locale SAH (Service Accueil Hébergement) :
05 45 92 92 01



SANTÉ :

- Centre départemental de santé sexuelle : 05 16 09 76 95
- Planning familial de Charente :
07 68 29 36 79
- Centres Hospitaliers (voir sur la carte)
- La maison des ados 16 : 05 45 94 97 81
maisondesados16@gmail.com



PRÉVENTION :

- Cellule signalements et de lutte contre la maltraitance des personnes en perte d'autonomie et en situation du handicap : 05 16 09 50 90 (du lundi au vendredi de 9h à 12h)
signalementspaph@lacharente.fr



NUMÉROS D'URGENCE :

- 18 Sapeurs Pompiers
- 17 Police Gendarmerie
- 15 Soins Urgences Médicales
-  112 (numéro d'appel d'urgence)



CONTACTS NATIONAUX :

- www.stop-violences-femmes.gov.fr
Tchat gratuit 24h/24 et 7j/7 ou par mail

#NeRienLaisserPasser
Reagir peut tout changer

- arretonslesviolences.gov.fr



- Aide aux Victimes, numéro national 7j/7 ou par mail victimes@france-victimes.fr



- Permanence téléphonique pour les auteurs de violences conjugales tous les jours de 9h à 19h



- Numéro national 3977



- Enfants en danger



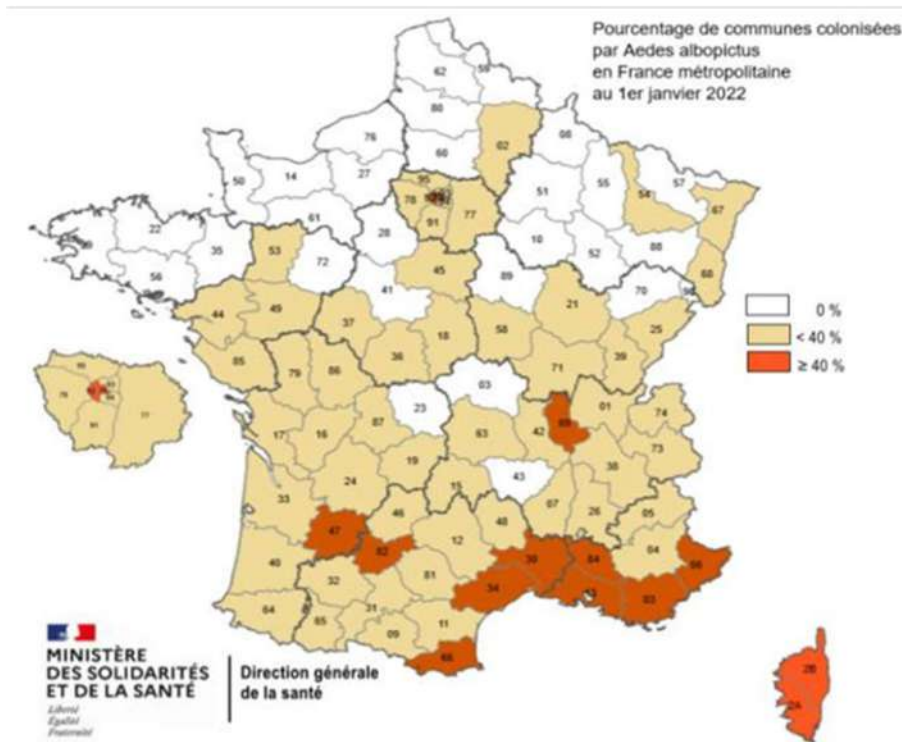
- plate forme d'écoute inceste victimes inceste
0 805 802 804
www.ciivise.fr



GARE AU MOUSTIQUE TIGRE !

Aussi appelé *Aedes albopictus*, cet insecte est considéré comme l'espèce de moustique la plus invasive du monde. Originaire d'Asie du sud-est, il s'est implanté dans le sud de la France en 2004 et s'étend progressivement sur tout le territoire.

Le moustique tigre est essentiellement urbain. Son caractère anthropophile (qui aime les lieux habités par l'homme) explique qu'une fois installé dans une commune ou un département, il est pratiquement impossible de s'en débarrasser. Les départements dans lesquels le moustique tigre est implanté et actif, sont répartis en 2 catégories, les départements faiblement colonisés (moins de 40%) et les départements fortement colonisés (plus de 40%).



Cet insecte peut transmettre le chikungunya, la dengue ou le zika sur la période de mai à novembre, ce qui en fait une cible de surveillance prioritaire pour les autorités sanitaires durant cette période. Les moustiques femelles pondent leurs œufs dans les lieux d'eau stagnante (vases, soucoupes, arrosoirs, bidons, seaux, gouttières mal vidées, jouets, déchets divers). Il est d'ailleurs conseillé de changer l'eau des plantes et des fleurs au moins une fois par semaine.

Pour permettre de suivre la colonisation du territoire métropolitain, les autorités sanitaires appellent les particuliers à signaler la présence de ce moustique via la plateforme signalement-moustique.anses.fr

La meilleure protection contre le moustique tigre, c'est, dès les beaux jours, supprimer ou vider tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie pour l'empêcher de pondre et de proliférer dans votre jardin.



Pour éviter les piqûres :

Pour lutter et se protéger des moustiques :

- aménager l'habitation par des moustiquaires aux fenêtres ou portes donnant sur l'extérieur ;
- utiliser un ventilateur pour déranger l'insecte par le vent produit ;
- utiliser la climatisation si possible.
- porter des vêtements clairs, longs et amples à l'extérieur ;
- protéger d'une moustiquaire la poussette du jeune enfant ;
- Installer des plantes répulsives (géranium, thym, citronnelle, lavande...).

Les lampes bleues ou à UV et les appareils sonores à ultrasons ont une efficacité relative.

Les rubans, les papiers et autocollants gluants sans insecticide présentent l'inconvénient de ne pas être sélectifs tuant quantité d'insectes non-ciblés.

Quant au serpent fumigène son usage est extérieur et dangereux par le risque d'émanation de fumées et de brûlure.

Utiliser les produits répulsifs, les huiles essentielles et les diffuseurs électriques avec modération et après avis auprès de son pharmacien ou médecin traitant.

En cas de piqûre, désinfecter et surveiller les zones de grattage.

En cas de fièvre, éruption cutanée, contacter un médecin

Recette d'huile répulsive :

- 100 ml d'huile végétale de sésame,
- 10 gouttes d'huile essentielle de Basilic tropical,
- 10 gouttes de Citronnelle de Ceylan,
- 10 gouttes de Géranium odorant de Chine,
- 10 gouttes de Vétiver d'Indonésie.

Ajouter les 4 huiles essentielles à l'huile végétale. Bien agiter le flacon et appliquer sur les parties du corps exposés en évitant le visage.

A éviter pour les personnes allergiques aux fruits à coque et sensibles aux huiles essentielles !



UNE PLANTATION D'ARBRES POUR UNE EAU PLUS PURE

A l'occasion de la fête de l'arbre organisée par le Département entre le 18 et le 22 Mai 2022, une des animations a eu lieu à **Saint Bonnet**, près du **site de captage d'eau de Fontchaude**.

Marc Mounier, ingénieur au **Centre Régional de la Propriété Forestière (CNPFF)**, a présenté l'animation sur le site de captage. L'équipe du Petit Lavoir l'a interviewé pour présenter les origines, les objectifs du projet de boisement ainsi que les perspectives d'avenir mises en évidence grâce à ce projet pilote.

Une forêt pour la planète

PLANTATION DE 2500 ARBRES POUR :

- Stocker du carbone**, en lien avec la Coupe d'Europe de Montgolfières.
400 tonnes de CO₂ stockées d'ici 2050, soit l'équivalent de 2 coupes d'Europe de Montgolfières.
- Protéger la ressource en eau**, du captage d'eau potable de Font Chaude.
70 à 100% des nitrates captés par la forêt dans les eaux de ruissellement et dans les nappes superficielles.
- Préserver la biodiversité**, de la vallée du Né.

Chiffres clés

- Une forêt en pleine croissance capte 10 à 40 TCO₂/ha/an.
- Elle retient 70 à 100% des nitrates des eaux de ruissellement ou des nappes superficielles.
- 1 français rejette ≈ 10 T CO₂/an
- 1 T CO₂ ≈ 10 000 km en voiture
- 1 T de bois frais ≈ 1 T de CO₂

TRAVAIL DU SOL A LA MINI-PELLE
Pour limiter le dérangement et éviter la mise en suspension des limons en cas de crue.

REDUIRE LES ENTRETIENS ET LE RISQUE DE POLLUTION
Grâce à l'utilisation de paillage et de protections biodégradables.

CONSERVATION D'ARBRES A MICRO-HABITATS
favorables aux chauves-souris, insectes et bien d'autres espèces.

MAINTIEN DE ZONES OUVERTES ET DE LIBRE ÉVOLUTION
Permettant le développement de la flore caractéristique des vallées.

Restauration, à terme, d'une chênaie-aulnaie
Qui protégera durablement le captage d'eau potable situé 500m en aval

La plantation en chiffres

- 400T de CO₂ stockées d'ici 2050
- 25 000€ de travaux
- 1100 chênes pédonculés
- 300 Aulnes glutineux
- 200 Poiriers sauvages
- 450 Bouleaux
- 450 Charmes

Logos: Nouvelle-Aquitaine, Interreg Sudes CERES, CHARENTE LE DÉPARTEMENT, Syndicat d'eau du Sud Charente, CNPFF Centre Régional de la Propriété Forestière NOUVELLE-AQUITAINE

PL : Bonjour M. Mounier, merci à vous d'être venu répondre à nos questions. Tout d'abord, dites-nous comment ce projet est parvenu jusqu'à vous ?

M. Mounier : Bonjour à vous. Venant régulièrement, d'une part voir la coupe d'Europe de montgolfières à titre personnel, d'autre part, m'occupant au CNPFF des questions relatives aux compensations carbone et au changement climatique, j'ai proposé au Foyer Rural de Mainfonds et à l'Association pour la mise en valeur des forêts du Sud-Charente de monter un projet pour stocker le CO₂ rejeté à l'occasion de la coupe d'Europe de montgolfières (gaz pour les montgolfières, carburant des avions du meeting aérien, déplacements en voitures, repas, etc.).



Autour du cœur de projet s'est ajouté un volet pédagogique pour sensibiliser collégiens et lycéens de l'intérêt des forêts pour le climat et plus généralement pour l'environnement. C'est par la suite, en cherchant un terrain pour réaliser cette plantation, que l'aspect de la protection de la qualité de l'eau est venu enrichir ce projet grâce à la proposition du Syndicat d'eau du Sud-Charente de mettre à disposition cette parcelle à proximité du captage de Fontchaude.



PL : En effet, la genèse de ce projet a fait intervenir différents organismes. Avec tout ce que cela implique, quels sont les objectifs attendus ?

M. Mounier : Plusieurs objectifs doivent découler de ce projet. Tout d'abord, créer une forêt qui constituera un puits de carbone. Comme vous le savez, les arbres transforment le CO₂ (dioxyde de carbone) en O₂ (dioxygène). Plus les arbres sont nombreux et en pleine croissance, plus ils «attrapent» de CO₂ et rejettent de l'O₂. Le carbone capté est alors transformé en bois pour l'arbre. Nous souhaitons également sensibiliser les jeunes aux nombreux bienfaits de la forêt : amoindrissement du changement climatique, stockage du carbone, préservation de la biodiversité par la création d'espaces sauvages favorables aux animaux où l'Homme a peu d'impact. Ce projet permet aussi la protection de la qualité de l'eau par filtration. Les racines des arbres captent des nutriments dans le sol, dont les nitrates, molécules qui aujourd'hui sont fortement présentes dans les cours d'eau. En créant une nouvelle forêt en amont du captage de Fontchaude, cela contribuera à la protection de l'eau du robinet et de la rivière. Enfin, le dernier objectif est de faire de cette plantation un projet exemplaire limitant au maximum l'impact sur le milieu environnant.



PL : C'est un projet audacieux. Mais la grande question, c'est comment tout cela a-t-il été mis en place ?

M. Mounier : *Cela s'est fait par la plantation de 2500 arbres d'essences feuillues locales*



(chênes, charmes, aulnes, bouleaux, poiriers sauvages), sur un ancien champ de maïs d'environ 2 hectares. Ces espèces d'arbre ont été sélectionnées selon leur adaptabilité au terrain et leur capacité à atteindre les objectifs recherchés. Ce projet étant situé dans une zone sensible, d'une part par la biodiversité avec la présence potentielle du vison d'Europe dans les cours d'eau qui encerclent la parcelle, d'autre part pour la qualité de l'eau (captage situé en aval), toutes les interventions ont été adaptées pour limiter

l'impact des travaux sur le milieu : une préparation du sol à la mini-pelle pour éviter de labourer la parcelle et limiter le risque de mise en suspension de limons en cas de crue (boues sur les terres submersibles), la mise en place de protections biodégradables contre les chevreuils pour éviter que, dans les années à venir, des morceaux de filets en plastique ne se retrouvent dans les cours d'eau puis dans la mer. Nous avons aussi choisi le paillage naturel pour limiter les travaux d'entretien et donc le dérangement de la faune, le maintien d'une zone sans aucune intervention humaine et la création de zones ouvertes, etc.

PL : Cela englobe énormément de choses. Au bout de combien de temps pourrions-nous observer tous les effets attendus ? Tout du moins, les premiers impacts ?

M. Mounier : *Pour la biodiversité, la plantation de la forêt est déjà bénéfique grâce à la mise en place d'une zone en libre évolution et à l'arrêt de la culture ; l'intérêt biologique va augmenter au fil des années, au fur et à mesure du vieillissement de la forêt. Pour la qualité de l'eau, l'arrêt de la culture du maïs est déjà un gain important puisque cette parcelle ne sera plus jamais labourée et l'arrêt des éventuels produits phytosanitaires limitera tout risque de pollution. Cependant il faudra attendre quelques dizaines d'années avant de retrouver un vrai sol forestier pouvant jouer un rôle épurateur et capable de capter les nitrates. Côté carbone, le stockage va augmenter de manière exponentielle avec la croissance des arbres. Les calculs réalisés montrent que d'ici 30 ans, environ 400 tonnes de CO₂ auront été absorbées par les arbres de cette parcelle et y seront stockées sous forme de bois et d'humus (matière organique).*



DES AIDES POUR RÉNOVER VOS LOGEMENTS

Propriétaires occupants et bailleurs, vous souhaitez rénover votre logement de plus de 15 ans ?

Vous pouvez bénéficier d'une assistance gratuite, et d'aides financières sous conditions !

Un projet de rénovation de logement n'est pas toujours facile à monter. Vous avez la possibilité de vous faire conseiller et d'obtenir des subventions.

Il existe effectivement des aides à la rénovation de logements grâce à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour divers travaux d'économie d'énergie, d'adaptabilité du logement, de sortie d'insalubrité...

Ce dispositif s'appelle « Habiter mieux sérénité » et vise les propriétaires occupants avec un plafond de revenu médian maximum. Cette aide peut aussi bénéficier aux bailleurs lorsqu'ils conventionnent avec l'ANAH : les travaux seront subventionnés à condition que le loyer soit plafonné et que les locataires respectent des revenus maximums.

Un dossier de demande de subvention doit être déposé et **les travaux, qui devront être réalisés par des artisans RGE, ne pourront commencer sans autorisation de l'ANAH.**



Le Département peut occasionnellement subventionner des rénovations (surtout d'adaptabilité pour les personnes âgées et handicapées dans notre cas).

Et le CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement) accompagnera, quant à lui, les administrés dans leurs recherches de subvention. Il servira de première information et redirigera les administrés vers les services compétents.



Pour vous accompagner, vous pouvez prendre rendez-vous au **Pôle Habitat Communautaire** implanté dans les locaux de la mairie de Barbezieux. Avec un seul rendez-vous, vous pourrez rencontrer gratuitement les différents acteurs de l'Habitat afin de faire avancer plus rapidement votre projet, et notamment :

- **les conseillers énergie du CAUE** qui prendront des rendez-vous d'une heure afin de vous assister sur des projets de rénovation générale (pour une simple question d'isolation, l'échange se fera par téléphone et non en présentiel),
- **l'Architecte des Bâtiments de France** qui répondra aux questions d'urbanisme dans les périmètres qui relèvent de sa compétence à agir (pour faire simple, aux abords des monuments historiques),
- **l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement)** qui répondra d'avantage aux questions juridiques autour de l'Habitat (problème de bail, non-paiement des locataires, etc...),
- **les services urbanisme et habitat** de la mairie de Barbezieux et de la communauté de communes des 4B.

PÔLE HABITAT COMMUNAUTAIRE

BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOTRE PROJET DE TRAVAUX ?

LE 1^{ER} MARDI DE CHAQUE MOIS À LA MAIRIE DE BARBEZIEUX

Des professionnels à votre écoute

Prenez rendez-vous au :
06.43.04.69.91
05.45.78.20.22

4B SUR CHARENTE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ACCOMPAGNEMENT DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

caue
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR EXTÉRIEUR SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

adil
Agence Départementale d'Information sur le Logement
DROITS ET OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES / LOCATAIRES INFORMATION SUR LES FINANCEMENTS

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
SUIVI DE VOTRE PROJET ET DE SON FINANCEMENT

Pôle habitat communautaire

(Adresse : mairie de Barbezieux)

Sur rendez-vous uniquement au :

06.43.04.69.91 ou 05.45.78.75.77

(Standard : 05 45 78 20 22)



INFORMATIONS DIVERSES

ÉLECTIONS LEGISLATIVES

Résultats des élections législatives à Saint-Bonnet :

Sandra Marsaud (Ensemble !) : 54,2 % (circonscription : 61,85 %)

Marceau RAPASSE (Front national) : 45,8 % (circonscription : 38,15 %)

Abstentions : 54 % (circonscription : 58,53 %)



Madame la Députée **Sandra MARSAUD** peut vous recevoir sur rendez-vous à la mairie de Barbezieux (26 rue Marcel Jambon).

Pour fixer un rendez-vous, appelez le **05 45 36 93 76**

DONS DU SANG

Prochaines collectes

A Barbezieux (Plaisance) :

- Le 17 août 2022
- Le 12 octobre 2022
- Le 14 décembre 2022

De préférence sur rendez-vous sur :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>



Le conseil municipal remercie la société EB16 qui a offert l'impression de ce bulletin

